

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous souhaite la bienvenue pour la Première Session Extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Denis.

Le Maire signale à l'Assemblée que Monsieur Michel DEBRE arrivera en cours de séance.

x

x

x

Il présente ensuite les nouveaux volontaires à l'Aide Technique.

- M. PIBAROT Michel - Ingénieur
- M. SAULGRAIN - Ingénieur Horticole
- M. JAGER - Ingénieur au V.R.D. Route
- M. TAVERNIER - Ingénieur au V.R.D. réseau
- M. LIMAGNE - Architecte
- M. GUIOT - Urbaniste

Il y a également M. LEMORDANT, absent aujourd'hui, qui travaille à la D.D.A. Celle-ci nous avait demandé de mettre à sa disposition un V.A.T. hydro-géologue pour la recherche en eau. Une convention a donc été passée.

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°442, en date du 23 décembre 1977 relatif au paiement à Maîtres ZAMPIERO et TREUTENAERE, notaires associés, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à Madame CHANE TOU Ky -  
Montant de la note de frais : DEUX MILLE DEUX CENT VINGT QUATRE Francs 61 centimes.

ARRETE N°443, en date du 26 décembre 1977 relatif à la modification de l'arrêté N°419 en date du 30 novembre 1977.

ARRETE N°1, en date du 2 janvier 1978 portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement.- Montant des honoraires : 10 900 F

ARRETE N°3, en date du 3 janvier 1978 portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement - Montant des honoraires : QUINZE MILLE QUATRE CENTS FRANCS.

34  
40

ARRETE N°4, en date du 3 janvier 1978 portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement - Montant des honoraires : DIX MILLE NEUF CENTS FRANCS (10 900 F).

ARRETE N°5, en date du 3 janvier 1978 relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLFINI-SMADJA, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la commune d'un terrain appartenant à Monsieur MONDON Claude - Montant de la note de frais : CINQ MILLE DEUX CENT QUETRE VINGT NEUF Francs, 82 centimes.

ARRETE N°6, en date du 3 janvier 1978, autorisant l'utilisation par la Compagnie "REUNION AIR SERVICE" d'hélicoptères occasionnelles sur le territoire communal.

ARRETE N°7, en date du 3 janvier 1978, portant modification de l'arrêté N°253 du 29 juillet 1974 concernant la nomination de Madame POUDROUX Christelle comme suppléante au régisseur de la régie de recettes de la Piscine Municipale du Barachois.

ARRETE N°11, en date du 10 janvier 1978, relatif au règlement des condamnations civiles et frais de procédure prononcée à l'encontre de M. LAMARQUE, M.N.S. Municipal en service, par un jugement du Tribunal Correctionnel de Saint-Denis en date du 2 décembre 1977.

ARRETE N°12, en date du 10 janvier 1978 pour la passation d'un contrat entre ELECTRO-TECHNIQUE-INDUSTRIELLE et la MAIRIE DE SAINT.DENIS. - Montant de la dépense : ONZE MILLE QUATRE CENT SEIZE FRANCS et ZERO CENTIME.

ARRETE N°13, en date du 10 janvier 1978 pour la passation d'un contrat entre ELECTRO-TECHNIQUE-INDUSTRIELLE et la MAIRIE DE SAINTDENIS - Montant de la dépense : ONZE MILLE QUATRE CENT SEIZE FRANCS ET ZERO CENTIMES.

ARRETE N°14, en date du 10 janvier 1978 portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement - Montant des honoraires : CINQUANTE HUIT MILLE HUIT CENTS FRANCS (58 000 F).

ARRETE N°25, en date du 17 janvier 1978 relatif à la passation d'un contrat de bail entre la commune de Saint-Denis et les occupants de l'ex-terrain BOYER sis à Sainte-Clotilde, acquis par la Commune.

ARRETE N°29, en date du 18 janvier 1978 pour la passation d'un contrat entre la PRESERVATRICE et la MAIRIE DE SAINT.DENIS. - Montant de la dépense : DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE FRANCS. (2 871 F 00).

ARRETE N°32, en date du 24 janvier 1978 relatif au paiement à Maître CHICAUD d'une note d'honoraires pour constitution du dossier de l'affaire ANILHA Contre Commune de Saint-Denis - Montant des honoraires : MILLE CINQ CENTS FRANCS.

ARRETE N°33, en date du 24 janvier 1978 autorisant l'ouverture du Cinéma REX au Chaudron.

ARRETE N°34, en date du 24 janvier 1978 pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'Electricité de France - Centre de la Réunion - Montant du marché : DEUX CENT QUARANTE QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT NEUF FRANCS SOIXANTE ET UN CENTIME. (244 529 F 61).